

M. Baudry d'Asson poursuit sa lecture au milieu des invectives, des injures les plus grossières, mais il n'est pas homme à se laisser ébranler. Il s'exprime en termes très énergiques et d'une éloquence indignée. Le président l'invite à ne pas traiter la question à fond.

M. Baudry d'Asson rappelle la vote récent des députés parisiens, c'est une protestation, dit-il, contre les élections municipales et les assemblées élues du gouvernement.

Le président le rappelle à l'ordre : la droite applaudit chaleureusement l'orateur que l'extrême gauche accueillait de ses invectives jusqu'à sa place.

Le président du conseil. — Je demande le renvoi à la suite de l'ordre du jour.

M. de Baudry d'Asson. — C'est un enterrement de première classe !

Et il apostrophe violemment le président du conseil au milieu du bruit. Le renvoi à la suite de l'ordre du jour est ordonné.

L'AFFAIRE DELANNE

Le président. — J'ai reçu de M. Firmin Faure une demande d'interpellation sur les violations du décret du 6 mai 1890, instituant le service de l'état-major général.

Le président du conseil. — Je suis à la disposition de la Chambre pour une discussion immédiate. (Mouvement.)

La discussion immédiate est ordonnée. La Chambre est très bruyante.

Discours de M. Firmin Faure

M. Firmin Faure. — La Chambre et le gouvernement ont enfin compris que ce débat, dont l'objet préoccupe le pays, ne pouvait être différé. (Bruit à l'extrême gauche.) Le général de Gallifet est resté, non pour des raisons de santé, mais parce qu'il ne veut pas être de signatures au bas d'actes bouclés et compromettants. (Protestations violentes à l'extrême gauche.)

M. Charles Bos apostrophe l'orateur.

M. Firmin Faure. — Je prends la responsabilité de mes paroles. On a vu alors arriver au ministère un homme dont le plus grand mérite est d'être le protégé de la congrégation manœuvrière de la rue Cadet. (Violentes clameurs. — Applaudissements à droite.) Le nouveau ministre a voulu aussitôt donner des gages au parti qui l'avait élevé au pouvoir, à une coterie.

M. Bos. — Au parti républicain.

M. Firmin Faure. — Je suis aussi républicain que vous.

M. Geney. — Je demande la parole.

M. Firmin Faure, s'adressant avec force au général André. — C'est au moment précis où des complications extrêmes surgissent que vous venez jeter le trouble et l'anarchie dans les services, jeter l'alarme dans le pays ; c'est vous, qui êtes chargé de faire respecter la loi, qui la violez ; et, cela, au jour même du danger. Vous choisissez ce moment pour faire les affaires d'une coterie. (Salves d'applaudissements à droite et au centre.)

Le général André ne bronche pas.

M. Firmin Faure. — Le décret du 6 mai 1890 est très net ; il dit que le chef d'état-major, sous l'autorité du ministre, est chargé du choix des officiers de son service. Vous avez violé ce décret en nommant trois chefs de bureau qui, à l'heure actuelle, ne peuvent encore être installés, parce que leur nomination ne vous appartenait pas. Et comment les nommez-vous ?

Vous choisissez deux amis intimes de l'ex-colonel Picquart : MM. Mercier-Milon et Faure, ainsi nommé contre un vote de la Chambre qui ne veut pas renvoyer l'affaire Dreyfus. (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

L'extrême gauche ne cesse d'apostropher furieusement l'orateur.

M. Firmin Faure rappelle la déposition du colonel Mercier-Milon devant la cour de cassation.

M. Guieysse interrompait au milieu du bruit.

M. Firmin Faure. — Je vous le répète, ce n'est pas comme vous. (Rires à droite et au centre.)

M. Guieysse riposte avec fureur. On n'entend pas l'extrême-gauche le soutenir et hurler : A l'ordre ! A l'ordre ! L'orateur se poursuit, au moment, entre MM. Firmin Faure et Guieysse. Le président les invite au calme.

M. Firmin Faure rappelle alors la démission du général Delanne et les faits qui ont suivi. Le général Delanne a refusé d'installer les officiers nommés par le ministre.

Oris à l'extrême-gauche. — Il refuse d'obéir.

M. Constant. — Vive la discipline ! (Bruit.)

M. Firmin Faure. — Un de ces officiers avait lui-même protesté, dit-on, contre la démission dont il était l'objet ; vous avez voulu maintenir, malgré lui, un homme qui demandait à être relevé de ses fonctions, parce qu'il ne pouvait plus en accepter les responsabilités. (Vifs applaudissements et vociférations.)

Le chef d'état-major doit pouvoir compter absolument sur tous les officiers sous ses ordres, et si on veut lui imposer des officiers qui ne soient pas compétents (hurllements), qui ne lui inspirent pas confiance, on ne saurait exiger, de lui, qu'il endosse cette responsabilité. (Vifs applaudissements.)

Le bruit est incessant à l'extrême-gauche.

Le proto que le général Delanne n'a pas déobéi, c'est que vous ne l'avez pas frappé, et, si vous ne l'avez pas frappé, c'est sans doute parce que vous n'avez pas personnellement accepté. (Telle protestation à l'extrême-gauche ; applaudissements à droite et au centre.)

M. Firmin Faure poursuit, très énergique. — Quoi qu'il en soit, l'anarchie la plus grande règne à l'état-major, et cela au moment où nous allons être, peut-être, obligés d'envoyer deux corps d'armée en Chine. (Bruit.)

M. Fervreau, qui interrompait, est rappelé à l'ordre.

M. Firmin Faure. — C'est vous qui choisissez la période de l'Exposition pour pratiquer une politique de démission. (Applaudissements.) Qui, vous avez bien fait de signer de démission. M. Millerand, en 1899, ne dit pas : Il fallait faire entendre, en 1899, pas de protestation.

VIF INCIDENT

En vous, membres de l'extrême-gauche, si, en quelques circonstances vous donnez un ordre de confiance au Gouvernement, cela prouve que vous êtes sûrs pour toutes les circonstances. Salves d'applaudissements à droite et au centre.)

Toute l'extrême-gauche se dresse, hors d'elle-même, hurle, insulte l'orateur et menace le poing étendu. On crie : La censure ! la censure ! MM. Lagasse, Charles Bos, Chasse, se distinguent par leur gestuelle frénétique. Le vocifère est assourdissant.

Le Président. — L'orateur va s'exprimer. A. M. Firmin Faure : Je vous rappelle vos paroles.

M. Firmin Faure. — J'ai été très parlementaire ; j'ai dit ceci :

Et l'orateur répète sa phrase mot pour mot. (Tonnerre d'applaudissements à droite et au centre.)

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. de Baudry d'Asson. — Allons, j'ai gauche, M. le Président. (Tumulte.)

M. Firmin Faure. — J'ai le droit de dire que ce Gouvernement, qui déjà donne l'exemple de la violation de toutes les lois et de mesures les plus arbitraires est le Gouvernement de toutes les tyrannies ; son existence est faite de bon et de sang.

La droite et le centre applaudissent à tout rompre. Toute l'extrême-gauche est debout, dans un état de rage indescriptible, vilipendant l'orateur en proie à une véritable épilepsie.

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Firmin Faure ne cède pas ; j'ai le droit, dit-il, de parler ainsi d'un régime qui a déjà, à son actif, l'affaire Wilson, le Panama, sans parler d'événements comme ceux de Châlons, par exemple.

MM. Sais et Augé, des passages sont à droite.

La droite riposte avec indignation. — Bah ! Bah !

Le tumulte est à son comble. Les passions sont déchaînées.

M. Firmin Faure. — C'est dans cette haine que menaçait de finir la République, un on ne met fin aux entreprises du syndicat ministériel.

L'orateur finit, longuement applaudi par la droite et sur quelques bancs au centre. Il reçoit des félicitations. L'extrême-gauche le poursuit encore de ses imprécations.

Réponse du Ministre de la Guerre

Le ministre de la Guerre monte à la tribune. Les ministériels lui font une ovation. Le général André paraît ému. — Au-dessus du décret de 1890, dit-il, il y a la loi, la constitution. La loi dit que le ministre est chef de l'armée ; la constitution dit qu'il en est responsable devant les Chambres. Cette responsabilité n'existerait pas si, dans un conflit avec le chef d'état-major, par exemple, qui est son subordonné, le ministre n'avait le dernier mot. (L'extrême gauche applaudit et délire, à cette phrase paradoxale.)

Le ministre. — J'ai cru devoir déplacer quelques officiers, (Cris à droite et au centre : Pourquoi ? Pourquoi ?)

Le général André poursuit sa lecture, car il a rédigé sa réponse. Il reconnaît que la démission du général Delanne fut présentée correctement, sans aucun caractère de protestation. Le général Delanne exprimait le regret que les officiers déplacés puissent lui reprocher de ne pas les avoir assez soutenus ; je m'autorisais à faire connaître son ordre aux officiers.

La communication, faite à la presse, indiquait que la démission était définitive. Résolu, de mon côté, à montrer que les fonctions ministérielles ne sont pas à la disposition de ceux qui les remplissent, j'ai accepté l'acceptation, et donné l'ordre, au général de rester à son poste. (L'extrême gauche ne cesse d'applaudir avec frénésie.)

M. de Lanjuinais. — Voilà les amis de l'armée.

Le ministre de la Guerre. — Le général répondit qu'il obéirait en soldat, réponse correcte et disciplinaire. Il demanda d'appartenir à un défilé pour la remise des services ; j'acceptai l'acceptation, et j'ai déclaré que j'en prendrais fin sur un terrain qui doit demeurer à l'armée, c'est le soldat, c'est le sous-officier, c'est cet admirable corps d'officiers qui travaille en silence, sans prétendre à une autre récompense que celle du devoir accompli et de la conscience satisfaite. (Applaudissements.) Ils ne se laisseront troubler par aucun système, par aucune promesse, et, au jour du danger, cette armée saura défendre, à la fois, la frontière et la loi, la constitution et la Patrie. (Tonnerre d'applaudissements à l'extrême gauche.)

Quand le général André descend de la tribune, tout ce côté de la Chambre, debout, l'acclame avec transports, pendant plus de cinq minutes, tandis que la droite et le centre répondent par des huées ironiques. Le général est félicité par ses collègues.

M. Sais, c'est un véritable défilé de députés ministériels, qui viennent lui serrer chaleureusement la main. M. Charles Bos, M. Pelletan, M. Léon Bourgeois.

À droite, on crie : Cabotins, cabotins.

Discours de M. Lasies

Dependant M. Lasies est monté à la tribune ; Je n'ai pas, dit-il, l'intention de critiquer le choix des officiers nommés à l'état-major par le ministre ; j'ai la conviction que ce sont de bons officiers. La seule question est celle-ci, pour moi : Vous avez frappé d'autres officiers qui n'avaient pas démissionné. (Une voix à gauche : Qu'est-ce que ça nous fait ? Exclamations indignées.)

M. Lasies. — Cela nous fait quelque chose à nous, (Applaudissements.) Le proto que les officiers n'avaient pas démissionné, c'est que le général Delanne n'a pas déobéi, c'est que vous ne l'avez pas frappé, et, si vous ne l'avez pas frappé, c'est sans doute parce que vous n'avez pas personnellement accepté. (Telle protestation à l'extrême-gauche ; applaudissements à droite et au centre.)

M. Firmin Faure poursuit, très énergique. — Quoi qu'il en soit, l'anarchie la plus grande règne à l'état-major, et cela au moment où nous allons être, peut-être, obligés d'envoyer deux corps d'armée en Chine. (Bruit.)

M. Fervreau, qui interrompait, est rappelé à l'ordre.

M. Firmin Faure. — C'est vous qui choisissez la période de l'Exposition pour pratiquer une politique de démission. (Applaudissements.) Qui, vous avez bien fait de signer de démission. M. Millerand, en 1899, ne dit pas : Il fallait faire entendre, en 1899, pas de protestation.

était dans une décadence irrémédiable. M. Aimond nous rappelle ces mots, il y a quelques jours.

Oris à l'extrême gauche : C'est la faute des nationalistes.

À droite, on relève avec indignation cette insulte.

M. Firmin Faure apostrophe violemment les socialistes qui se sont levés.

Je crois que l'empereur allemand est vanté. Je crois que son trône pourrait être par terre avant que notre armée ne le fût. (Salves d'applaudissements.)

Il a oublié que la France est le pays des résurrections. Il constatait seulement que depuis deux ans, nous sommes en proie à une fièvre qui nous fait délirer. Le président de conseil a un ministre de la guerre d'atelier à l'œuvre de désorganisation de notre armée. (Vociférations à l'extrême gauche. Applaudissements à droite et au centre.)

Vous nous avez privé du 2e bureau quand l'Allemagne renforce ses bureaux d'espionnage. Nous nous avons ramené avant 1870. Nous avons été battus en 1870 pour n'avoir pas été renseignés. (Nouveaux applaudissements, nouveaux hurlements.)

Il est triste de voir, sur les bancs même du gouvernement, des hommes conscients ou inconscients, qui se font les agents de notre déchéance. (Salves d'applaudissements à droite et au centre. L'extrême gauche trépigne de rage. Elle hurle : A l'ordre ! A l'ordre !)

M. Pelletan. — Vous voulez profiter des vacances parlementaires pour faire de nouvelles victimes, quand nous ne serons plus là. (Applaudissements.) Pour moi, l'armée n'est ni républicaine, ni royaliste, ni bonapartiste ; elle est nationale. (Nouveaux applaudissements.)

M. Pelletan. — Elle ne doit pas être factieuse. (Protestations.)

M. Lasies. — Elle est là pour défendre la Patrie et les lois du pays. (Très bien, très bien.)

M. Lasies. — Au lieu de parler de répression, vous feriez mieux de défendre l'armée, M. le ministre ; au lieu de servir des intérêts particuliers, vous devriez marcher avec elle au drapeau. (Applaudissements chaleureux à droite et au centre, longue agitation.)

LES ORDRES DU JOUR

Le président fait connaître qu'il a reçu un ordre du jour de M. Sembat et un second de M. Dubief, approuvant les déclarations du ministre de la guerre.

Le président du conseil. — Le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour de M. Dubief.

M. Castellan. — Je m'étonne que la commission de l'armée n'apporte pas les renseignements que la Chambre attend avec impatience. (Applaudissements sur divers bancs.)

Le président. — Je suis informé que l'ordre du jour de M. Sembat est retiré.

M. Sembat. — Il est retiré.

Le député socialiste de la Seine monte précipitamment à la tribune.

M. Sembat. — Je suis profondément étonné que quelqu'un ait pu retirer, pour moi, mon ordre du jour, et je me demande qui se permet de pareilles manœuvres. (Très bien sur divers bancs. Mouvements divers.) Non seulement je n'ai pas retiré, mais je tiens à ce que l'ordre du jour soit voté, et je déclare que je voterai contre l'ordre du jour de confiance.

Le président. — Tout le monde réprouvera les agissements dont vous vous plaignez.

INCIDENT TUMULTUEUX

Ce moment se produit un long et tumultueux incident. Plusieurs membres de la droite font remarquer que M. Sembat est dans la logique en restant anti-ministériel, ce qui expulse les socialistes ministériels quand même.

M. Fouquet. — Ce sont les vrais socialistes qui parlent comme M. Sembat.

La fureur des socialistes ministériels est à son comble. Debout, ils s'invectivent avec la dernière violence. Les membres de la droite, parmi lesquels on remarque M. Laurent-Bougeur, y répondent. On entend, au milieu du brouhaha, les mots : Vous n'êtes pas crânes, lâches.

À ce moment, M. Cadéna, qui se trouve près des bancs de la droite, bondit vers Bougeur, les voisins s'interposent ; toute la Chambre est debout. Le tumulte est indescriptible. Le président fait de vains efforts pour rétablir le silence. Les invectives se croisent sans interruption entre les socialistes et la droite. Cette scène dure pendant une dizaine de minutes.

M. Cadéna se débat aux mains de ses amis comme un forcené. On l'emmène à grand-peine sur les bancs supérieurs. À deux ou trois reprises, il fait mine de s'élever sur M. Bougeur, mais on l'arrête. Peu à peu, M. Cadéna se calme ; les socialistes se taisent et un silence relatif s'établit.

L'ordre du jour Sembat

On met aux voix la priorité de l'ordre du jour Sembat ; cet ordre du jour est ainsi conçu : « La Chambre résout : 1° permettre que la discipline, sévèrement imposée aux officiers de tous grades, passe à l'ordre du jour ; 2° la priorité pour cet ordre du jour est repoussée par 201 voix contre 214.

M. Sembat. — Je reprends mon ordre du jour, sous forme d'addition à l'ordre du jour de M. Dubief.

Le Président. — J'ai reçu une autre addition de M. Masabau, ainsi conçue. ... Et invitait le Gouvernement à assurer l'application du décret du 6 mai 1890.

M. Dubief. — Nous acceptons l'addition de M. Sembat.

Le Président du conseil. — Le Gouvernement accepte l'addition de M. Sembat. (Exclamations ironiques à droite et au centre.)

M. Masabau. — Vous ne pouvez pas l'accepter, après l'avoir refusée comme ordre du jour.

Une voix, s'adressant au ministre. — Vous avez la frousse.

Déclaration des progressistes

M. Drake. — Je tiens à expliquer mon vote ainsi que celui de beaucoup de moi-même. Si nous n'avons qu'à dire notre admiration pour l'armée, certainement nous aimons et moi aurions apporté nos voix au Gouvernement, mais, comme il ne s'agit que d'approuver ou de blâmer les actes du ministre de la guerre, nous nous refusons à nous prononcer sur des questions qui lui étaient posées.

Le ministre a violé un décret existant. Tant que

ce décret existe, on doit l'appliquer. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Castellan. — La commission de l'armée avait chargé son président de faire une déclaration. Je m'étonne de son silence. (Mouvement.)

Intervention du Président de la commission de l'armée

Aussitôt, M. Mézières, président de la commission de l'armée, se lève, et descend dans l'hémicycle. La droite et le centre lui font une ovation. Au moment où M. Mézières va monter à la tribune, M. Gouzy et plusieurs autres radicaux tentent de l'empêcher. Celui-ci ne se laisse pas émouvoir et escalade les degrés. Pendant ce temps, MM. Le Hérisse et Charles Bos ont une vive altercation à leurs bancs.

M. Mézières. (Mouvement d'attention) — Pour éviter toute obscurité dans le débat, je demande à parler, non au nom de la commission de l'armée, mais en mon nom personnel, comme c'est mon droit. (Applaudissements à droite. Bruit et interruptions à l'extrême gauche.)

À partir de ce moment, c'est sous une pluie d'interruptions de l'extrême-gauche, que l'orateur s'exprime.

M. Mézières. — Tout le monde a applaudi aux paroles du ministre de la guerre, quand il a dit que l'armée devait rester disciplinée comme elle l'est aujourd'hui. Mes amis qui occupent, dans le Parlement, avec sollicitude des questions militaires, ont le droit, dans une circonstance semblable, d'exprimer leur opinion personnelle.

M. le ministre de la guerre a invoqué son droit ; personne ne le conteste ; mais on lui demande de prendre la responsabilité complète des actes accomplis par les officiers de son corps, à un rouage essentiel de notre organisation militaire. (Très bien, très bien.)

Une voix à l'extrême gauche : Votre machine est détraquée.

M. Mézières. — Le décret de 1890 a organisé, d'une façon permanente, l'état-major général. Il a voulu que le ministre de la guerre, l'état-major restât. (Très bien au centre et à droite ; long mouvement.)

L'extrême gauche, de plus en plus intolérante, couvre, de ses interruptions, la voix de l'orateur.

M. Mézières. — Il est grave, délicat de toucher tout à coup à un pareil organisme. Le ministre a pris cette responsabilité ; mes amis et moi la lui laissons tout entière. (Applaudissements à droite et au centre.)

Le ministre a violé un décret, il nous est impossible de l'approuver. (Applaudissements répétés aux mêmes bancs.)

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

L'ordre du jour de M. Dubief, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du ministre de la guerre, décide : 1° la priorité pour cet ordre du jour est repoussée par 201 voix contre 214, pour 307, contre 220, l'ordre du jour Dubief est adopté.

L'addition Sembat

Le Président. — Je vais mettre aux voix l'addition de M. Sembat.

Cris au centre. — L'avis du ministre !

Le général André ne bouge pas.

M. Millevoix. — Si l'ajout de certaines réformes à introduire dans le code, je suis peut-être d'accord avec M. Sembat, mais je voudrais savoir sur quoi nous allons voter. Le ministre trouve-t-il, par exemple, que les soldats soient trop sévèrement traités ? (Applaudissements à droite.)

M. Sembat. — Je m'étonne que ce soit le parti qui s'attribue le monopole du patriotisme et de l'amour pour l'armée, qui vient ici prêcher l'indiscipline. Applaudissements à l'extrême-gauche. Protestations à droite et au centre.)

M. Castellan. — Et Lebordère ?

M. Sembat. — Le soldat doit, avant tout, obéir aux lois de la République. (Exclamations. Bruit.)

On ne nous veut pas qu'il soit frappé plus sévèrement que l'officier. Le soldat, que jette un bouton à la tête de son chef, est infiniment moins coupable que les officiers de la droite, bondis par les lois, les indiscrétions, par les fuites qui se font dans les journaux. (Applaudissements à l'extrême-gauche. Protestations à droite.)

Le Ministre nous a promis de nouvelles répressions, c'est pourquoi nous voterons pour lui. (Applaudissements ironiques à droite et au centre.)

M. Castellan. — Je ne permets pas que le parti socialiste conteste notre attachement à la discipline ; vous oubliez le major Lebordère et les théories que vous faites alors sur l'obéissance passive. (Vifs applaudissements à droite et aux bancs nationalistes.) Nous avons toujours soutenu, et nous, que le soldat devait faire le sacrifice de la discipline au salut de la patrie. (Applaudissements.)

L'addition Sembat est mise aux voix. Le scrutin est des plus animés. Un concubinaire très vif a lieu au banc des ministres. MM. Waldeck-Rousseau, Leygues, de Lanuza, présentent un papier au général André, qui semble rester. MM. Millerand, Pasqual-Groussot, Charles Bos viennent à la rescousse. Qu'est-ce que cela signifie ?

Le Président proclame les résultats : Votes, 179 ; Majorité absolue, 214 ; Pour, 328 ; Contre, 179. Acclamations à l'extrême-gauche.

L'addition Masabau

Le Président du Conseil annonce alors qu'il repousse l'addition Masabau. Il y a un désaccord entre le ministre et son chef d'état-major sur l'interprétation du décret de 1890. C'est à la Chambre de le départager.

L'addition Masabau mise aux voix est repoussée par 299 voix contre 225.

Le Président. — Je mets l'ensemble de l'ordre du jour aux voix.

Pendant le scrutin les radicaux se livrent à une nouvelle démonstration théâtrale en venant, M. Brisson en tête, serrer la main avec effusion au général André.

Le Président proclame les résultats : L'ensemble est adopté par 301 voix contre 226.

L'ordre du jour de la séance de vendredi

La bataille quotidienne s'engage sur l'ordre du jour de demain.

M. de Maby demande que la séance soit consacrée à la discussion du projet sur l'augmentation de la flotte.

M. Plichon. — Je prie la Chambre, avant de partir

en vacances, de consacrer une séance spéciale à la question des bûches.

M. Mirman. — La suite de la discussion de mon interpellation sur les laïnes, vient demain. Je demande le maintien de l'ordre du jour.

Le ministre de la marine. — La discussion du projet sur la flotte pourrait être rapidement terminée demain.

M. Bertrand. — La Chambre ne peut continuer cette procédure qui consiste à couper sans cesse une discussion par une autre.

Succesivement, MM. Dejeante, Denis Guibert, Charles Bernard, réclament en faveur de leurs interpellations sur les incidents du Parc Lechaix, et ceux de la Martinique, sur les fraudes électorales de Bordeaux.

Le maintien de l'ordre du jour est mis aux voix. Il est repoussé par 348 voix sur 222.

M. Plichon. — Je demande qu'on règle ainsi l'ordre du jour de demain : 1. le projet sur l'augmentation de la flotte ; 2. interpellation sur les bûches ; 3. Interpellation Mirman. S'il est nécessaire, on continuera samedi la discussion de l'interpellation sur les bûches.

La motion de M. Plichon est adoptée par 428 voix contre 103, et l'ordre du jour est ainsi réglé.

La séance est levée à 6 heures 35. Séance demain à 2 heures.

SÉNAT

Séance du jeudi 28 juillet 1900

La séance est ouverte à trois heures 10, sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat adopte quatre projets d'intérêt local, dont l'un d'intérêt la commune de Caudry (Nord).

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet qui augmente l'effectif des étalons nationaux.

M. Larbot soutient un contre-projet qui est repoussé. Le projet est ensuite adopté. Le